



COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2010

Nombre légal de Conseillers	33
En exercice	33
Présents	21
Absents représentés	10
Absents	2

L'an deux mille dix, le douze février, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis CHARBONNIER, Maire.

Etaient présents :

M. JENDOUBI Moncef – M. GUILLEMARD Roger – M. CHAVINIER Pierre – M. YON André – M. VADIVELOU Deva – Mme MERCEREAU Nathalie – M. BRILLANT Marcel – M. HOUDART Francis – M. POIRIER Claude - Mme PETIT Chantal – Mme YON Béatrice – Mme LAFFONT Nicole – M. ABBAD Alain – Mme DURAND Corinne – M. VASSE Thierry – Mlle CHIMOT Laëtitia – M. FOGEL Christophe – Mme MIDOHOUNGBE Georgette – Mme DE SOUSA Claire – M. VILLENEUVE Jean-Pierre.

Absents excusés :

Mme COCHIN Carole a été représentée par M. GUILLEMARD Roger
Mme AKUITSE Rose a été représentée par Mme MERCEREAU Nathalie
Mme CURIE Marie a été représentée par M. CHARBONNIER Régis
Mme DANIELOU Armelle a été représentée par M. CHAVINIER Pierre
M. GUINE Michel a été représenté par M. JENDOUBI Moncef
Mlle BONANNI Sophie a été représentée par Mlle CHIMOT Laëtitia
Mlle GUINE Aurore a été représentée par M. VADIVELOU Deva
M. CRESPO José a été représenté par M. ABBAD Alain
M. URBAIN Daniel a été représenté par M. VILLENEUVE Jean-Pierre
M. DELCOURT Patrick a été représenté par M. FOGEL Christophe

Absents :

Mlle TURPIN Laurence – Mme GALTIER Chantal

M. VADIVELOU et M. FOGEL sont élus secrétaires de séance.

Mme BLASUTTI, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

Le président ouvre la séance.

Secrétaires de séance : Monsieur VADIVÉLOU et Monsieur FOGEL

1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2009

Le Président met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2009.

Madame YON demande, s'il est possible, que soit ajoutée son intervention sur les enfants hospitalisés (page 1) « Puisqu'il est question ce soir d'enfants hospitalisés, je voudrais attirer votre attention sur les difficultés des services hospitaliers, en particulier les services pédiatriques, à accomplir leurs missions du fait des suppressions de postes et des restructurations liées à la loi Bachelot.

Je cite la lettre d'un professeur de l'hôpital pour enfants Trousseau, le professeur Albert Bensman, adressée à la directrice de cet hôpital :

"...Nous avons fait de cet hôpital un des premiers pôles de pédiatrie hospitalo-universitaire français.... Depuis quelques mois, un processus de destruction massive et brutale est en route. La plupart des services de spécialités pédiatriques n'ont plus les lits nécessaires pour faire leur travail... Les traitements et la sécurité des enfants dont beaucoup ont une maladie mortelle, ne sont plus assurés dans de bonnes conditions. Des nourrissons ne sont pas changés et ne mangent pas à l'heure..."

Ce professeur termine en annonçant sa démission de ses fonctions administratives pour ne pas « être complice de cet énorme gâchis ».

L'hôpital public est en danger et je voulais ici le rappeler. »

Madame MIDOHOUGBÉ demande que soient retirés les mots « si » et « de » dans les phrases de sa 1^{ère} et 2^{ème} intervention (page 19) comme suit « Si-on note... » et « Ne peut-on pas envisager que le réservataire de la salle puisse prendre la responsabilité des clés et de les... ».

Monsieur YON demande que soit changé un mot dans la phrase de son intervention (page 57) comme suit « Pour répondre aux objections qui ont été **élevées** levées... »

Sous réserve des modifications ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2009 du conseil a été approuvé à l'unanimité.

2 – APPROBATION DES DÉCISIONS RENDUES SUR DÉLÉGATION

A – Délibérations prises par la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne

- Bureau communautaire du 3 décembre 2009 :

DB 2009-38 : Autorisation donnée au Président pour la signature du marché n° 2009-26 ayant pour objet la mise en place d'un dalot et l'aménagement du réseau de collecte des eaux usées avenue de Grosbois à Boissy-Saint-Léger

DB 2009-39 : Avis sur la modification du POS de la commune de Noisieu

DB 2009-40 : Réalisation d'une étude faune/flore sur le domaine du Piple

DB 2009-41 : Autorisation donnée au Président de la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne pour signer et déposer un permis de démolir relatif à un bâtiment situé sur le terrain cadastré AZ 346 d'une surface de 30 867 m² sur la commune de Sucy-en-Brie

- Bureau communautaire du 10 décembre 2009 :

DB 2009-42 : Participation au Fonds de Solidarité Habitat au titre de l'année 2009

DB 2009-43 : Avenant n° 13 à la convention du 1^{er} septembre 2003 pour l'exploitation de services de transport public

DB 2009-44 : Contrat de reprise de collecte sélective « papiers recyclables des ménages »

- Bureau communautaire du 17 décembre 2009 :

DB 2009-45 : Autorisation donnée au Président pour signer le marché 2009-17-01 à 2009-17-13 ayant pour objet la construction du bâtiment d'activités à Chennevières-sur-Marne

DB 2009-46 : Autorisation donnée au Président pour signer le marché 2009-52 ayant pour objet l'entretien des réseaux d'assainissement de la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne pour la période 2010-2013

DB 2009-47 : Autorisation donnée au Président pour la signature d'un contrat pour la ligne de trésorerie 2009/2010

DB 2009-48 : Modification du Plan Local d'Urbanisme de la Queue-en-Brie

DB 2009-49 : Vente au SAF'94 des parcelles acquises par la Communauté en préalable aux opérations d'aménagement

DB 2009-50 : Avenant au marché « navette restaurant inter entreprise »

• Conseil communautaire du 17 décembre 2009 :

DC 2009-90 : Convention entre la Communauté d'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne et la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne concernant le reversement du surplus de TP 2009 du centre d'incinération des déchets urbains de Créteil

DC 2009-91 : Fixation des tarifs de la redevance de l'assainissement pour l'année 2010

DC 2009-92 : Décision modificative n° 1 – Parcs de stationnement

DC 2009-93 : Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement pour l'année 2009

DC 2009-94 : Dotation de Solidarité Communautaire 2009

DC 2009-95 : Autorisation donnée au Président pour l'ordonnancement et le mandatement des dépenses dans l'attente du vote du budget principal 2010, ainsi que des budgets annexe assainissement et des parcs de stationnements communautaires

DC 2009-96 : Surcharge foncière : opération Jean Jaurès à la Queue-en-Brie

DC 2009-97 : Subvention à la mission locale des Bords de Marne

DC 2009-98 : Avance de subvention 2010 à certaines associations et organismes

DC 2009-99 : Autorisation de signature concernant la promesse synallagmatique de vente au profit de la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne du terrain d'assise du parc de stationnement dans le parc relais de Boissy-Saint-Léger

DC 2009-100 : Autorisation de signature d'un contrat avec la société Nexity Féréal concernant 90 places de stationnement dans le parc relais de Boissy-Saint-Léger et fixation du tarif et autorisation de signer la convention de stationnement dans le parc de stationnement de Boissy-Saint-Léger avec la société Nexity Féréal

DC 2009-101 : Compte Epargne Temps

- DC 2009-102 :** Création d'emplois temporaires pour faire face à des besoins occasionnels
- DC 2009-103 :** Transformation de poste
- DC 2009-104 :** Institution de l'indemnité de sujétions
- DC 2009-105 :** Avenant de prolongation à la convention d'adhésion de la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne à l'association IPAL
- DC 2009-106 :** Convention relative à la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement sur le territoire de Plessis-Trévisé pour le compte de la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne
- DC 2009-107 :** Protocole de fin de contrat d'affermage du service de l'assainissement de la commune du Plessis-Trévisé

- Bureau communautaire du 21 janvier 2010 :

- DB 2010-1 :** Approbation de l'avenant n° 1 aux marchés 2009-16-02, 2009-16-03, 2009-16-04 et 2009-18-07 ayant pour objet l'aménagement des services techniques communautaires à la Queue-en-Brie et autorisation donnée au Président pour les signer
- DB 2010-2 :** Autorisation donnée au Président pour la signature du marché n° 2009-17-10 ayant pour objet le lot n° 10 de l'opération de construction du bâtiment d'activités de Chennevières-sur-Marne

B – Décisions prises sur délégation de signature

MANIFESTATION / OBJET CONTRAT	DATE(E) / DURÉE	NOM DU PRESTATAIRE	MONTANT
Centre social <i>Animation et formation</i> <i>« prévention des risques domestiques »</i>	18, 20 et 21 novembre 2009	Hôpital Henri Mondor	Gratuit
Centre social <i>Spectacle « La surprise de Noël »</i>	9 décembre 2009	Le Théâtre à sornettes	550,00 € TTC
Education – Loisirs <i>Animation sécurité routière</i>	12 décembre 2009	Association Val Pré	600,00 € TTC
Education – Loisirs <i>Spectacle « Jolie à... croquer »</i>	16 décembre 2009	Compagnie Bleu secret	600,00 € TTC

Education – Loisirs <i>Spectacle « Alice au pays des merveilles »</i>	21 décembre 2009	Association Spectacles pour enfants berlingot	450,00 €
Education – Loisirs <i>Spectacle « Le secret de l'Arbre de Vie »</i>	21 décembre 2009	Compagnie Diaxasso ensemble	530,00 €
Education – Loisirs <i>Ateliers expériences</i>	28, 29, 30 et 31 décembre 2009	Société Le monde des sciences et natures	810,24 € TTC
Educations – Loisirs <i>Spectacle « Le cadeau du père »</i>	30 décembre 2009	Le théâtre Coconut	480,00 €
Culturel <i>Spectacle « U et le secret du langage »</i>	19 au 30 janvier 2010 et 20 au 25 février 2010	Compagnie du Semeur	Gratuit (mise à disposition de la salle)

MANIFESTATION / OBJET CONVENTION	DATE(E) / DURÉE	NOM DU PRESTATAIRE
Services techniques <i>Contrôle annuel Renault R312</i>	Du 20 novembre 2009 au 19 novembre 2010	RATP
Informatique <i>Contrat support téléphonique</i>	Du 26 novembre 2009 au 25 novembre 2010	CAP SYNERGY

3 – EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE

a) PARTICIPATION DE LA VILLE DE DRAVEIL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ÉQUIPEMENT HOSPITALIER DU SUD-EST DE LA RÉGION PARISIENNE (VILLENEUVE-ST-GEORGES)

Le Président du syndicat intercommunal pour l'équipement hospitalier du sud-est de la région parisienne me confirme par courrier en date du 20 janvier 2010 le non versement de la participation de la ville de Draveil.

Le syndicat ne peut donc pas honorer les dépenses obligatoires, notamment une échéance d'emprunt qui intervenait au 1^{er} décembre et dont le montant de l'annuité n'a pu être prélevé dans son intégralité. De ce fait, le syndicat va devoir supporter des intérêts de retard dont le coût ne peut être connu à ce jour.

Le syndicat est dans l'attente de la procédure de mandatement d'office et de saisine des services préfectoraux qui permettrait de reconstituer la trésorerie et de solder sa dette vis-à-vis de l'établissement foncier.

Cette situation aura une incidence sur les participations des communes dans le cadre du budget 2010.

b) RASSEMBLEMENT « LE VAL-DE-MARNE ON Y TIENT ET ON LE DIT »

Par courrier en date du 3 février 2010, Christian FAVIER, Président du Conseil général, nous remercie pour notre participation au rassemblement du 26 janvier dernier, autour de l'initiative « Le Val-de-Marne on y tient et on le dit » et pour notre combativité à exprimer nos inquiétudes concernant les réformes territoriales.

Christian FAVIER joint à son courrier, l'appel des participants au rassemblement, dont je vous donne lecture :

Appel des participants au rassemblement du 26 janvier 2010
« Le Val-de-Marne on y tient et on le dit ! »

Alors que la France traverse une très grave crise économique et sociale, nous, **habitantes et habitants du Val-de-Marne réunis ce 26 janvier 2010 à Créteil**, exprimons **notre attachement à l'intervention publique au service de l'intérêt général, à la solidarité, à la justice sociale et à la démocratie.**

Nous considérons **le projet gouvernemental de réforme des collectivités territoriales en tout point contraire à cela !**

Ce projet constitue une véritable **entreprise de démolition des collectivités et de la démocratie locale :**

-Démolition de la décentralisation par une concentration des pouvoirs au niveau de l'Etat accentuée par le projet du « Grand Paris ».

-Démolition de la démocratie locale en éloignant les élus des citoyens par le regroupement des mandats régionaux et départementaux.

-Démolition de la liberté d'action du Département en lui interdisant d'agir sur toute question d'intérêt local.

-Démolition des finances des collectivités locales en organisant leur asphyxie budgétaire, notamment par la suppression de la taxe professionnelle.

-Démolition des services publics locaux après les réductions drastiques opérées dans les services publics de l'Etat, dans l'éducation, la santé ... ou leur privatisation comme à la Poste.

Ensemble, avec les 31.000 Val-de-Marnais qui ont signé l'appel « **le Val-de-Marne j'y tiens !** », nous exprimons notre attachement à notre département et notre refus de ces dangereux projets.

Nous exigeons donc :

-Le retrait immédiat de la réforme des collectivités territoriales.

-L'attribution par l'Etat des moyens financiers nécessaires aux collectivités locales pour assurer leurs missions et répondre aux besoins des populations.

-Et tout particulièrement la couverture intégrale et pérenne des dépenses relevant de la solidarité nationale.

Nous demandons solennellement au Premier ministre de recevoir dans les meilleurs délais **une délégation représentative de notre diversité** qui sera porteuse de ces exigences.

Nous nous engageons à **poursuivre et élargir** notre mobilisation, y compris au niveau national, pour défendre les collectivités locales, les services publics et la démocratie de proximité.

Créteil le 26 janvier 2010

c) PROJET DU BOULEVARD DE LA GARE

Les négociations avec RFF (Et Public), Nexity (promoteur privé) et la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne nous ont permis de signer une promesse de vente le 23 décembre 2009 pour la réalisation d'un ensemble mixte habitat et activités qui comprendra 115 logements (100 en

accession à la propriété et 15 sociaux) hébergés dans 2 bâtiments, complétés par 2 résidences - une étudiante de 124 chambres et une hôtelière de 100 chambres – et d'un immeuble de bureau de 1260 m² qui hébergera notamment l'EDS du Conseil Général du Val-de-Marne, sans qui l'opération n'aurait pu se monter.

Quelques commerces viendront compléter cet aménagement important et le stationnement en épi sera remplacé par un stationnement longitudinal permettant la création de trottoirs spacieux.

La réalisation de ce programme par Nexity s'étalera entre le second semestre 2010 et 2013 et permettra à notre ville de devenir propriétaire d'un local associatif indépendant de 200 m² qui faisant tant défaut.

Dans ce projet, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne devient propriétaire pour 1€ du parc relais de 577 places que lui transfère RFF à côté de la gare du RER. Nexity y a réservé 90 places et participera à hauteur de 270.000 € à sa réhabilitation.

Par ailleurs, la Région Ile-de-France s'apprête via le STIF à cofinancer la rénovation du nombre de places nécessaires au stationnement pour le RER dit « de rabattement » entre 2,3 et 2,8 millions d'euros.

La Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne portera le reste des dépenses. Boissy-Saint-Léger disposera de 50 à 60 places pour les besoins associatifs et pour ceux du commerce local.

Les premières esquisses du programme seront présentées par l'architecte aux membres de la Commission des Affaires Techniques le 19 février prochain. Une réunion publique de présentation du projet sera également organisée avant l'été.

d) MODIFICATION SIMPLIFIEE DU POS

Le projet que nous souhaitons réaliser avec la Société NEXITY – Boulevard de la Gare – serait facilité par la modification de deux articles du POS qui, en l'état actuel, interdit les possibilités d'aménagement, à savoir :

- L'article UB 10 limite la hauteur des façades à 12 m et la hauteur plafond à 15 m
- L'article UB 9 limite l'emprise au sol des bâtiments à 40% du terrain

Du fait du report de COS du parc relais et afin de permettre une hauteur du rez-de-chaussée plus esthétique, il apparaît nécessaire de porter la hauteur des façades à 14 m, la hauteur plafond à 17 m et l'emprise au sol à 47%.

Pour se faire, il est possible de procéder à une modification simplifiée du POS selon les dispositions de la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés.

Le décret du 18 juin 2009 impose, par ailleurs, qu'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, doit être publié dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie.

L'avis sera donc publié dans le journal « Le Parisien » et un registre permettant au public de formuler ses observations sera mis à sa disposition en mairie pendant un mois.

La modification simplifiée est ensuite adoptée par le Conseil Municipal qui se prononcera par délibération motivée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Les membres de la Commission des Affaires Techniques ont émis, en séance le 27 janvier 2010, un avis favorable à cette modification simplifiée et autorisé le service de l'urbanisme à engager la procédure de modification simplifiée.

e) MODIFICATION DE LA REPARTITION DES COMPETENCES ENTRE LA SOUS COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITE ET LA COMMISSION COMMUNALE CORRESPONDANTE

Par arrêtés n° 08/5175 et 08/5177 du 12 décembre 2008, le préfet a modifié les attributions de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité du Val de Marne et des commissions communales d'accessibilité.

Les commissions communales d'accessibilité doivent désormais examiner les demandes d'autorisation portant sur les ERP de 5^{ème} catégorie, à l'exclusion :

- des établissements de type J. O. U. R avec internat,
- des crèches,
- des autorisations de construire délivrées par le Préfet et celles délivrées après instruction par les services de l'Etat dans le cadre de la mise à disposition.

Par ailleurs, à l'exception des permis de construire soumis à l'attestation du maître d'ouvrage, la commission communale d'accessibilité devra effectuer la visite de réception avant ouverture de ces établissements.

Au passage, ce sont de nouvelles charges transférées par l'Etat sans aucune contrepartie financière.

Cette commission sera composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants désignés parmi les membres du Conseil Municipal, de techniciens et d'un représentant d'une association de paralysés.

Je souhaite vous informer que, conformément à l'article L2143-3 du CGCT, et après avis de la Commission des Affaires Techniques du 23 novembre 2009, j'ai pris un arrêté le 8 décembre 2009 portant désignation des membres de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

En qualité de membres titulaires M. Roger GUILLEMARD
M. Francis HOUDARD
M. Jean-Pierre VILLENEUVE

En qualité de membres suppléants M. Alain ABBAD
M. Thierry VASSE
M. Christophe FOGEL

f) MANIFESTATION DU 30 JANVIER 2010

Vous avez entendu et lu dans les médias, qui s'en sont faits largement l'écho, qu'une rixe avait eu lieu sur le pôle gare et sur les quais du RER le samedi 30 janvier 2010 vers 20h30.

C'est effectivement une après-midi dansante organisée par une association boisséenne « DTR », constituée en 2008, qui a cru bon de faire une publicité sur son site Internet, sans nous en aviser, et qui a drainé vers Boissy-Saint-Léger de nombreux jeunes de toute la région parisienne pour y participer.

Si la mise à disposition de la salle des associations au 154 rue de Marolles n'avait aucune raison d'être refusée comme à n'importe quelle autre association, si la manifestation s'est plutôt bien déroulée (je suis allé 2 fois sur place dans l'après-midi), encadrée par un service d'ordre mis en place par l'association. Un certain nombre de jeunes venus trop nombreux n'ont pu profiter de la fête, victime de son succès, du buzz et de facebook...

C'est le regroupement des jeunes sur les quais, dans la gare et sur le pôle au moment de leur départ de Boissy-Saint-Léger, qui a été l'occasion d'une rixe « d'opportunité » car ces jeunes ne se connaissaient pas et n'avaient aucun contentieux entre eux.

J'avais toutefois pris des dispositions avec M. le Commissaire de Police pour palier à toute éventualité. Une intervention rapide des forces de l'ordre a permis de mettre rapidement fin aux échauffourées et aux provocations, et limité à un blessé léger le bilan humain de l'échange bref mais brutal.

Ce dispositif a évité que cela ne dégénère, permis l'interpellation de 36 jeunes ou moins jeunes, dont la moitié de boisséens de tous les quartiers de notre ville.

Contrairement à ce qui a été parfois dit et écrit, seul un panneau de signalisation routière a été tordu sans plus de dommages matériels et il n'y a pas eu de casse ou de dégradation entre le centre aéré et le pôle gare, objet du désordre.

Cet évènement exceptionnel, par sa réalisation et sa brutalité, ne doit pas occulter le travail de fond qui se fait en lien avec les polices nationale et municipale et qui nous permet de constater, depuis plusieurs mois, une baisse

des faits de délinquance à Boissy-Saint-Léger contrairement aux statistiques nationales et départementales.

Nous avons pris des dispositions pour renforcer, autour de la gare, les patrouilles et la surveillance. Nous étudions la possibilité d'implanter un système de vidéo protection sur le pôle. Chacun sait que depuis toujours les gares sont des espaces sensibles propices par la fréquentation d'un public nombreux à la commission de certains larcins ou délits.

On peut toutefois se demander à quoi servent tous nos efforts lorsqu'on voit la RATP, sans consultation, supprimer les guichets avec présence humaine dans les gares pour les remplacer par des distributeurs automatiques, ce qui est contre productif au service et à la sécurité des usagers des transports.

Je vais écrire au Président de la RATP pour dénoncer ce démantèlement.

J'ai par ailleurs écrit aux responsables de l'association « DTR » pour les rencontrer et analyser avec eux toutes les conséquences de ce débordement. Il n'est pas question de prêter de nouveau une salle si nous n'avons pas la garantie que la tranquillité de tous est assurée, que la manifestation est totalement maîtrisée et que l'image de notre ville est préservée.

Par ailleurs, je tiens à remercier tout particulièrement les membres du Conseil municipal pour leur esprit de responsabilité et de conscience pour ne pas avoir stigmatisé les événements qui sont survenus le 30 janvier 2010 et de ne pas en avoir tiré un profit politique. Je tiens également à remercier le personnel municipal et notamment les animateurs du service jeunesse. »

FIN DE L'EXPOSÉ

Le Président appelle l'ordre du jour.

4 – MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE POUR L'ACCUEIL EN CRECHE DES ENFANTS DU PERSONNEL DU GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER-HENRI MONDOR – RAPPORTEUR MADEMOISELLE CHIMOT

Le groupe hospitalier Albert Chenevier-Henri Mondor souhaite mettre en place un marché public d'accueil d'enfant de moins de 3 ans avec la ville de Boissy-Saint-Léger afin de prendre en charge les frais d'accueil des enfants de son personnel accueillis dans les crèches de la ville.

Concrètement, cela implique que la ville facture chaque mois au groupe hospitalier, sur présentation d'un état de présence de l'enfant concerné, la prestation d'accueil en crèche au tarif qu'elle aurait facturé aux parents.

Ce marché public d'une durée de quatre ans est une convention cadre qui fixe les modalités de prise en charge des prestations d'accueil en crèche des enfants du personnel de l'hôpital par l'APHP. La ville n'a pas, pour autant, d'obligation de fournir des places en crèche au personnel de l'hôpital.

Une fois le marché signé et pendant toute sa durée, si un enfant du personnel du groupe hospitalier est accueilli dans une crèche de Boissy, il suffira de signer un contrat d'accueil avec les parents et l'APHP prendra en charge les frais afférents à cette prestation.

A ce jour, un seul enfant est concerné. Il est accueilli à la crèche collective depuis le 1^{er} janvier 2008. La prise en charge de cet enfant interviendra à compter de la date de signature du marché, et sans effet rétroactif.

Les membres de la commission administration générale – finances du 2 février 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes du marché public avec le groupe hospitalier Albert Chenevier-Henri Mondor et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée*

5 – RETRAIT DE LA VILLE DE VILLIERS-SUR-MARNE DU SYNDICAT DU LYCÉE DE LIMEIL-BRÉVANNES – RAPPORTEUR MONSIEUR JENDOUBI

La commune de Villiers-sur-Marne a adhéré au syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes par délibération du 11 décembre 1963.

Cet établissement public de coopération intercommunale a pour objet d'assurer la gestion de deux équipements collectifs : la piscine et le gymnase du lycée Guillaume Budé.

La participation de chaque commune membre est calculée pour partie au regard de la population et pour autre partie au regard du nombre d'enfants scolarisés aux lycée et collège.

Depuis plusieurs années, plus aucun élève originaire de la ville de Villiers-sur-Marne ne fait partie des effectifs du collège ou du lycée de Limeil-Brévannes. Ainsi, aucun service proposé par le syndicat ne profite vraiment à un élève en provenance de Villiers-sur-Marne. Pour autant la ville de Villiers-sur-Marne participe à hauteur de 11 000 € environ par an, sur la base critère « population ».

La commune de Villiers-sur-Marne demande par conséquent son retrait du syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes.

Le comité syndical a autorisé à l'unanimité la sortie de Villiers-sur-Marne du syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes par délibération du 10 décembre 2009. Il revient à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur cette sortie.

Les membres de la commission administration générale – finances du 2 février 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le retrait de la ville de Villiers-sur-Marne du syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée*

6 - CONVENTION D'UTILISATION DES SUBVENTIONS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE FINANCEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - AVENANT N° 1 - RAPPORTEUR MONSIEUR JENDOUBI

La convention investissement au profit des structures d'accueil de la Petite enfance a été signée le 31 décembre 2007, avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le retard pris dans les travaux de la structure nécessite un report d'utilisation des subventions et la signature d'un avenant.

La Caisse d'Allocations Familiales accorde, à titre dérogatoire et exceptionnel, un report pour les fonds affectés d'un montant de 177 500 € jusqu'au 31 décembre 2010 et pour les fonds propres d'un montant de 75 000 € jusqu'au 22 novembre 2010.

Les membres de la commission Administration Générale – Finances du 2 février 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée*

7 - ACTIONS DE CONVIVIALITÉ DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE DE FRANCE - RAPPORTEUR MONSIEUR JENDOUBI

Depuis l'année dernière, il revient au Conseil régional d'Ile de France d'instruire les dossiers de demande de financement des actions de convivialité dans le cadre de l'animation sociale des quartiers.

Ces actions peuvent être présentées par des structures associatives ou des centres sociaux dans la mesure où ils sont inscrits dans un périmètre *Politique de la Ville*. Ce qui est le cas pour Boissy-Saint-Léger. Le quartier de la Haie Griselle, dans lequel est implanté le centre social, est en Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le centre social souhaite organiser une fête en direction des familles, en décembre avec un goûter spectacle. Cette manifestation rentre dans le dispositif au titre des « Arbres de Noël ».

Les actions de convivialité sont soutenues à hauteur de 60% maximum du coût total de l'action qui doit réunir au minimum 70 participants. La participation régionale est plafonnée à 9 € par participant.

Le centre social a retenu la date du mercredi 8 décembre 2010.

Le montant total des dépenses pour l'action s'élève à 1 435,00 €, la part de la subvention régionale sollicitée représente 861,00 €.

Les membres de la commission affaires sociales – famille – logement du 3 février 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la demande de subvention pour la manifestation du 8 décembre 2010, auprès du Conseil régional au titre des actions de convivialité.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée

8 – EXTENSION DES ACTIVITÉS DU BUS ATOUT JEUNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN « LUDO BUS » - RAPPORTEUR MONSIEUR JENDOUBI

La ville dispose d'un bus affecté à l'aide aux devoirs, le Bus Atout Jeunes.

Il accueille les élèves, scolarisés dans les écoles élémentaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 19h, pendant les périodes scolaires uniquement, sur deux points : le Forum et Savereau.

Il faut préciser que le bus ne circulant pas suffisamment cela entraîne une usure prématurée des circuits sous pression donc des frais d'entretien plus importants.

Par ailleurs, début janvier 2010, un adjoint d'animation titulaire, a été réintégré dans ses fonctions, après une longue absence consécutive à un accident de la vie privée, sur un poste aménagé (avis du comité médical + du médecin du travail) : pas de station debout ou assise prolongée, pas de position agenouillée, état de santé incompatible avec une affection en centre de loisirs (ne doit pas être bousculé). Cet agent était déjà affecté au Bus Atout Jeunes à hauteur de 30 % de son temps de travail.

Au regard de la situation, sur proposition du responsable du centre social et du Bus Atout Jeunes, une réflexion s'est engagée sur la mise en place d'un Ludo Bus.

- Proposer des temps d'animation sur l'ensemble de la ville en utilisant le bus Atout Jeunes en dehors de cette activité.
- Favoriser le jeu entre les enfants de 6-12 ans en offrant une prestation de Ludo Bus itinérant.

- Externaliser les activités de la ludothèque du centre social sur différents lieux de stationnement (place du Forum, quartier Savereau, parking de la Ferme). D'autres lieux sont à l'étude tels que le quartier du Bois Clary et l'entrée du stade Préault.
- Répondre à la nécessité d'aménager un poste de travail, en optimisant les compétences de l'agent par rapport au besoin du service et lui permettant de conserver son emploi malgré son handicap.

Le démarrage de cette nouvelle prestation est prévu la 2^{ème} semaine des vacances d'hiver. Les enfants de 6 à 12 ans pourront fréquenter le Ludo bus en libre accès gratuit. Les parents intéressés par les activités proposées pourront être accueillis dans les mêmes conditions, soit l'organisation suivante :

- Tous les après-midi des vacances scolaires de 14h à 18h, l'adjoint d'animation travaillera en binôme avec un agent du centre social
- Le samedi après-midi, pendant les semaines scolaires, de 13h30 à 19h, cet adjoint d'animation travaillera en binôme avec un animateur affecté au Bus Atout Jeunes et ALMO.

Le projet d'accueil sera concerté et établi dans le respect des objectifs de développement du lien social et de création de passerelles entre le haut et le bas de la ville.

Une 1^{ère} communication est prévue dans le Boissy Info de mars 2010.

Les membres de la commission affaires sociales – famille – logement du 3 février 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser l'extension des activités du bus Atout Jeunes.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée

9 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010 - RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD

Chaque année, le Conseil Municipal des communes de plus de 3 500 habitants doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget.

La population de Boissy-Saint-Léger est au 1^{er} janvier 2010 de 16 114 habitants, elle enregistre une perte de 2,2 %, soit 357 personnes de moins.

Elle fait partie des 14 communes du Val-de-Marne appartenant à la strate 2 c'est-à-dire 10 à 20 000 habitants et sa population avoisine celles de Bonneuil, Gentilly et Joinville.

La population moyenne de la strate est de 16 614 habitants.

A/ Analyse des résultats de l'année 2009

Voir tableaux (annexes 1/1 à 1/6)

1- Evolution de la section d'investissement

a) Les **dépenses propres** à la ville ont été de l'ordre de 1,75 M€.

b) Le **taux de réalisation** des immobilisations - propositions nouvelles et reports 2008 - avoisine les 48% hors contrat régional.

Sur le contrat régional, compte tenu des engagements de dépenses et des travaux réalisés, la totalité des crédits est consommée pour l'école Dunois et 18 % le sont pour la Maison de la Petite Enfance.

En 2009, les réalisations sont à la hausse pour les travaux, par rapport à 2008, en raison de l'avancée du programme de Dunois du Contrat régional qui s'achèvera en 2010. Par contre, le poste acquisitions retrouve le niveau de 2007, 2008 ayant été l'année d'acquisition du terrain SNCF.

c) En recettes, les **subventions** ont baissé par rapport à 2008, celles du contrat régional n'étant pas encore encaissées.

Le FCTVA a triplé et correspond à deux années d'encaisse conformément au plan de relance.

d) Un **recours à l'emprunt** de 0,2 M€ a été suffisant pour financer la section. Il s'agit du solde de l'emprunt de 1 M€ dont 0.8 M€ avait financé 2008.

e) La **mise en réserve 2009** qui couvre le déficit de l'année antérieure est inférieure à celle de 2008 : 0,737 M€, au lieu de 1,010 M€ ; ceci pour garantir un résultat de fonctionnement suffisant à reprendre sur 2009 tout en assurant un autofinancement de la section qui rembourse le capital de la dette. Car si l'augmentation des ressources fiscales décidée en 2006 (augmentation des impôts locaux de 7,6%, abattement à la base sur la valeur locative moyenne ramené de 19% à 15% et fiscalisation d'Infocom 94) a été positive, le résultat de la section de fonctionnement a été malgré tout affecté par une hausse conséquente en 2007, heureusement stabilisée en 2008 mais non totalement assurée pour 2009.

f) Le **remboursement de la dette** a diminué à nouveau en 2009 suite à la renégociation d'emprunts avec Dexia.

2- Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté suite à un apport de fiscalité conséquent, la baisse sur les droits de mutations ayant été compensée par la perception des droits sur les emplacements publicitaires.

a) La commune reçoit une **attribution de compensation** égale au montant de la TP perçue en 2000, diminuée des charges transférées. Ce versement est identique à celui de 2008.

La **contribution de solidarité** qui était en baisse régulière au fur et à mesure de l'augmentation des dépenses de la Communauté d'Agglomération s'est stabilisée en 2009.

b) Le produit des **impôts et taxes** en augmentation est principalement lié à la fiscalité.

Les **bases d'imposition** ont bien évolué.

En 2009, l'augmentation des bases résulte de la majoration de 2,5% imposée par la loi de finances.

Les allocations compensatrices de l'Etat ont tendance à diminuer.

En 2009, le montant de la fiscalité est supérieur à 2008 de 0,4M€.

c) Le remboursement en **produits exceptionnels** diminue en raison d'un retour inférieur de la communauté d'agglomération pour la voirie transférée (une partie des dépenses concernées étant directement payée par la communauté) et d'une compensation moindre pour les nuisances liées à l'aéroport d'Orly.

d) La **DGF** (dotation globale de fonctionnement) progresse régulièrement et modérément selon les limites fixées par le pacte de stabilité qui garantit un minimum de croissance des dotations de l'Etat.

La **DSU** (dotation de solidarité urbaine) et le **FSRIF** (Fonds de solidarité de la Région d'Ile de France) sont versés aux communes dont le potentiel fiscal est inférieur à celui de la moyenne des communes de même taille, en tenant compte de l'importance du logement social.

En 2009, DGF et DSU se sont maintenues aux valeurs de 2008, le FSRIF augmentant par ailleurs.

e) Les participations des usagers des services communaux se stabilisent à 1 M€, compte tenu de l'évolution modérée des différents tarifs pour les prestations assurées par la commune.

3- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

a) Les **charges à caractère général** (chapitre 011) ont diminué de 0,6 M€ et retrouvent une valeur inférieure à celle de 2003.

L'effort de réduction des dépenses de 2008 par rapport aux réalisations 2007 s'est poursuivi en 2009 pour atteindre un pourcentage de réalisation inférieur de 10% à la prévision.

b) Les **dépenses de personnel** (chapitre 012) ont augmenté et dépassent les 66% en 2009 (cf.ratio 1).

c) Les **intérêts de la dette** qui ont progressé en 2006 et 2007 rebaissent à nouveau pour se situer autour de 3% en 2009 tout comme en 2008 (cf.ratio 2). Les taux d'intérêts (EURIBOR) ont été particulièrement sensibles aux variations à la baisse du marché.

Les charges financières (chapitre 66) sont à la baisse et sont la conséquence d'un recours moindre à la ligne de trésorerie et des taux variables d'intérêts très bas.

d) Le montant des **autres charges de gestion** (chapitre 65) augmente en 2009 en raison de l'augmentation du versement au CCAS : +0,135 M€ ;

e) Les **crédits alloués aux services** sont à nouveau à la baisse (cf.ratio 4). En 2009, ils enregistraient déjà une baisse de 1,5 point en raison de la diminution du chapitre 011.

C'est le résultat d'une meilleure rationalisation des moyens. Il n'y a pas eu de réduction de crédits sans validation des services.

f) **Les ratios d'alerte**

L'endettement est nettement à la baisse. Pour la 1^{ère} fois depuis dix ans, il est inférieur à 0,7 %. Il résulte de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement et d'une stabilisation du montant de la dette. Mais ce ratio est sensible et pourrait remonter, la dette sur les prochaines années devant remonter.

L'épargne nette s'est là aussi redressée. Ce ratio est à nouveau inférieur à l'unité du fait de l'augmentation plus marquée des recettes par rapport aux dépenses. Les charges de structure qui ont remonté en 2007 puis en 2008 se maintiennent en 2009.

Les marges de manœuvre, une fois déduites les dépenses obligatoires de fonctionnement (personnel, contingents et participations, intérêts de la dette), se sont nettement améliorées.

Les dépenses en 2009 ont été suffisamment maîtrisées.

En 2009, les écarts d'une année sur l'autre sur les dépenses montrent à la fois une baisse sur le 011 et sur le 012, résultat d'une meilleure gestion avec des missions qui n'ont pas changé pour les services.

Pour les recettes, 0,650 M€ supplémentaires sont enregistrés alors qu'en dépenses 0,680 M€ en moins sont constatés.

Il s'ensuit un différentiel entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement de 1,9M€ jamais atteint depuis 10 ans égal à 3 fois celui de 2008.

Le **solde** dégagé entre recettes et dépenses réelles, qui doit être positif, contribue avec l'excédent de fonctionnement de l'année précédente, diminué du montant de la mise en réserve, à financer la dotation aux amortissements et le virement à la section d'investissement de l'année en cours. Plus il est élevé, plus il finance l'investissement et moins le recours à l'emprunt est nécessaire.

B/ Données financières pour 2010

Inflation attendue : 1,2%

Recensement sur Boissy : 16 114 habitants

Cette diminution de population depuis 2009 de moins 2,2 % n'aura pas a priori de conséquences notoires sur les contributions telles que DGF, DSU et FSRIF, ces dotations étant globalement majorées chaque année.

Augmentation des salaires des agents entre 0,5 et 0,8%.

Bases locatives revalorisées pour le bâti et le non bâti : + 1,2

Communauté d'agglomération : dotation de solidarité portée à la valeur définitive de 2009 soit 136 682,69 €. Elle sera réduite progressivement jusqu'à ne plus être versée car elle contribue pour la communauté d'agglomération à minimiser les dotations que lui attribue l'état.

Information de dernière minute : la dotation de solidarité est maintenue par la Communauté d'agglomération.

Pour les charges transférées, prise en compte de la voirie communautaire et de la Mission Locale en 2008 et révision de leurs montants en 2009.

En 2010, ces charges provisoires sont :

Mission locale : 74 600,10 €

Voirie transférée : 262 159,14 €

soit avec les charges transférées de 2001 : 288 019 €, celles sur la piscine : 305 668,55 €, un total de 930 446,79 € qui porte le montant prévisionnel de l'attribution de compensation à 3 073 756,21 €.

Contrat régional : Inscription des travaux compte tenu des inscriptions antérieures.

Ces reports s'élèvent à :

Ecole maternelle Dunois :

Dépenses :

Prévisions	1 088 593 €
Engagés	1 088 593 €

Recettes :

Subventions	302 850 €
Fonds de concours	145 593 €

Maison de la Petite Enfance :

Dépenses :

Prévisions	932 063 €
Engagés	122 723 €

Recettes :

Subventions	447 667 €
Fonds de concours	105 592 €

Le financement supplémentaire pour équilibrer les deux opérations étant assuré par emprunt

Subventions du département :

- La dotation départementale d'investissement va être ramenée de 67 000 € en 2009 à 52 500 € en 2010.

- Le Conseil Général a décidé, pour 2010, de réduire sa contribution aux frais de fonctionnement de la Crèche Collective de 262 000 € à 151 000 €.

La Commune va devoir trouver les recettes pour compenser la diminution de 111 000 € de cette dotation.

Dotations de l'Etat :

DGF, DSU, Compensation de la TP et Fonds de solidarité de la Région Ile de France : augmentation sur la base de l'inflation et de la diminution de population.

Dette : pour financer l'investissement, notamment le contrat régional, 2 M€ d'emprunt nouveau sont prévus en 2010. Dès maintenant 1M€ d'euros seront versés au 31 janvier au taux de 3% durant 5 ans. La première échéance interviendra en 2011.

FCTVA : 385 000 € si le montant des réalisés 2009 avec les engagements de dépenses du contrat régional atteint le plafond déterminé pour rester dans une perception du fonds en n+1. Cette somme sera reportée en 2011, soit en n+2 comme auparavant si le montant n'est pas atteint.

Droits de mutation : 360 000 €

Dotation aux amortissements : 350 000 €

Autofinancement à prévoir pour 2010 : 1 200 000 € (montant du capital à rembourser).

Résultat escompté de la section de fonctionnement après rattachement : 2 000 000 €.

Autofinancement 2009 : 1 200 000 € identique à la prévision.
(Mise en réserve)

C/ Point sur les orientations de 2009

1- Les projets en cours d'exécution

Urbanisme

- Mise en révision du Plan d'occupation des sols (POS) pour sa transformation en Plan local d'urbanisme (PLU)
- Adoption du protocole d'accord ville/Paris Habitat actant la dissolution de la ZAC de la Haie Griselle.
- Conclusion d'une convention avec l'établissement public foncier d'Ile de France (EPFIF) pour suivre les ventes éventuelles de terrains dans le centre ancien et le quartier de la Gare.
- Accord entre les villes de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie, la CAHVM, le conseil général, la région d'Ile de France et l'agence des espaces verts, pour l'acquisition et l'aménagement du domaine du Piple. Création d'un espace naturel sensible sur le Piple par le département le 5 octobre 2009.

Délégation de service public

- Engagement de la procédure de renégociation du contrat d'alimentation en eau potable.

Publicité

- Révision de la taxe sur les emplacements publicitaires et extension aux enseignes.

Voirie

- Accord de la région d'Ile de France et du préfet de région pour la poursuite des travaux de construction de la déviation de la nationale 19 dans ses parties **nord** et **sud**.
- Réfection du boulevard de la Gare entre la nationale 19 et la rue Chirol par la CAHVM et la commune.

- Réaménagement du stationnement des voitures sur l'avenue Charles de Gaulle entre la nationale 19 et la rue Georges Brassens par la CAHVM.
- Conclusion d'une convention avec la copropriété de l'espace Murat pour la rénovation du passage ouvert au public.
- Etude avec le Forum de quartier du Bois Clary pour la mise en œuvre d'un plan de circulation et de stationnement des véhicules.
- Installation de bancs (1^{ère} tranche)

Assainissement (compétence CAHVM)

- Reconstruction du bassin de retenue des eaux pluviales rue des Châtaigniers.
- Réalisation d'un second bassin rue de Grosbois.

Espaces verts

- Participation au concours des villes fleuries. Attribution par le jury d'une troisième fleur.
- Aménagement d'une aire de jeux sur le terrain communal des Hautes Varennes. (appel d'offres en préparation)

Etablissements scolaires

- Mise en chantier de l'agrandissement et de la rénovation de l'école maternelle Amédée Dunois (en juillet 2009).
- Installation de l'école maternelle provisoire Amédée Dunois dans les locaux préfabriqués pour la rentrée scolaire de 2009.
- Réalisation de travaux de voirie et de sécurisation des entrées de l'école primaire Vallou de Villeneuve (par la commune) et de l'école maternelle des Châtaigniers (par la CAHVM).
- Mise au point de la solution de remplacement du chauffage du groupe scolaire Jean Rostand.
- Reprise par le département de la restauration du collège Blaise Cendrars au 1^{er} janvier 2010.

Bâtiments

- Construction d'un colombarium au cimetière.
- Réfection des toilettes situées derrière le tribunal à destination du public.
- Réfection de la toiture de la mairie. (appel d'offres en cours)
- Réfection de la toiture du 4, boulevard Léon Révillon.

Sports

- Installation de l'arrosage automatique du terrain en herbe Marcel Laveau.
- Mise en place d'une offre plus attractive pour les stages multi-sports

Petite enfance

- Etablissement du dossier de consultation des entreprises pour la construction de la maison de l'enfance et de la famille. (appel d'offres en cours).
- Reprise de la PMI par le département en 2010.
- Révision des critères d'admission à la crèche

Jeunesse

- Participation de jeunes au chantier « Boissy-plage »
- Mise en place de la commission d'examen des aides aux projets.
- Echange de jeunes avec la Finlande.

Culturel, évènementiel

- Aménagement du service culturel au Forum
- Organisation de festivités pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage.
- Ouverture de la médiathèque. Organisation du portage de livres au domicile de personnes à mobilité réduite.

Emploi

- Organisation d'un Forum pour le développement économique et l'emploi le 8 octobre 2009.
- Accueil de jeunes en stage dans les services municipaux.
- Création de contrats aidés (CAE) et de contrats d'apprentissage pour de jeunes Boisséens dans les services communaux

Information

- Publication de dépliants pour la promotion de la ville : les ressources de la commune, le château de Grosbois.

Jumelages

- Constitution d'un comité de jumelage élargi pour l'organisation des échanges avec Lauda.
- Participation au rassemblement des Saint-Léger de France et d'ailleurs. Création d'un comité des amis de Léo en Val de Marne.

Démocratie locale

- Constitution des Forums de quartier. Mise en place de leur fonctionnement.

2 - les projets en cours

Développement durable

- Etude pour l'installation d'une citerne pour la récupération des eaux de pluie pour le service des Espaces verts.

Petite enfance

- Création d'un comité d'usagers à la crèche

Jeunesse

- Création d'un conseil de jeunes 12 /17 ans.

Emploi

- Nouvelle offre de service de la Mission Locale (parrainage).

Information

- Refonte du site de la ville.

Domaine économique

- Création d'un club de chefs d'entreprises

Domaine des femmes

- Création d'un groupe de réflexion sur les grands fléaux touchant particulièrement les femmes.

D/ Les orientations pour 2010

Urbanisme

- Poursuite de l'établissement du PLU.
- Etude pour la mise en place d'une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) du parc privé de logements du centre ancien, en collaboration avec la CAHVM.
- Etude d'une charte destinée à inciter les propriétaires du centre ancien à rénover les façades de leurs immeubles en respectant leur modénature et une palette de couleurs.
- Elaboration du nouveau PLH communautaire en collaboration avec la CAHVM.

Logement

- Etude pour l'aménagement de 3 logements au 1^{er} étage et dans les combles du 4 boulevard Léon Révillon.
- Etude pour la construction de 5 logements sur le terrain appartenant à la commune rue des Châtaigniers.
- Recherche d'échanges d'appartements entre demandeurs de logements.
- Poursuite du travail de prévention des expulsions.

Voirie

- Réalisation de pistes cyclables rue Georges Brassens et avenue Charles de Gaulle, de la nationale à la rue G. Brassens, par la CAHVM.
- Réfection de la rue de Grosbois, entre la rue Louis Wallé et la rue de la République, avec enfouissement des réseaux, après la réalisation du bassin de retenue des eaux pluviales.
- Signalisation des parkings de la ville. Mise en place du disque européen.
- Signalisation de la Haie Griselle en partenariat avec l'ASGE.

Espaces Verts

- Etude pour l'installation d'une aire de jeux sur le square Henri Durant
- Organisation d'un concours de jardins et balcons fleuris

Publicité

- Révision du règlement d'affichage publicitaire qui date de 1985

Développement durable

- Réfection de la toiture du gymnase Amédée Dunois en l'équipant de cellules photovoltaïques

Etablissements scolaires

- Aménagement de voirie et de sécurisation de l'entrée de l'école primaire du Bois Clary, rue de Maison Blanche.
- Mise aux normes HACCP du restaurant scolaire d'une école. (école Vallou)
- Etude sur les modalités de confection des repas pour les restaurants scolaires.
- Réfection du chauffage du groupe scolaire J. Rostand
- Réfection de la toiture du groupe scolaire J. Prévert (2^e tranche)

Bâtiments

- Ravalement du 9 boulevard Léon Révillon (2 tranches)
- Mise en place d'une signalétique environnementale

Accessibilité des bâtiments et de la voirie

- Etablissement du diagnostic des bâtiments et de la voirie pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite en lien avec la CAHVM
Sur l'étude, 50% de subvention pourrait être obtenue.

Sports

- Etude pour la réfection du stade de football Maurice Préault.
- Réfection du bardage de la salle de gymnastique Alain Giraud.

Jeunesse

- Organisation de l'animation Boissy-plage
- Etude d'un échange de jeunes multilatéral
- Etude d'un projet de solidarité internationale.
- Participation pour l'organisation d'animations inter générationnelles

Emploi

- Lancement d'un chantier d'insertion de remise en état de vélos à louer, et de désherbage des rues.
- Développement des liens avec les entreprises afin d'être un interlocuteur privilégié en matière d'offres d'emploi.

Information

- Publication du guide de la ville.
- Amélioration du nombre de panneaux d'affichage municipal, associatif et libre opinion (2 tranches).
- Publication de dépliants pour la promotion de la ville : randonnées pédestres de découverte de la commune.

Domaine des femmes

- Participation à la « journée de la femme », le 8 mars 2010, en collaboration avec la mairie de Paris.

Jumelage avec Lauda

- Préparation du 10^{ème} anniversaire du jumelage en 2011.

Culturel, évènementiel

- Organisation d'une journée de l'audition le 11 mars.
- Etude d'un projet de spectacle de danses avec toutes les associations de danse de la commune (en collaboration avec les sports)
- Organisation de la journée de l'environnement le 5 juin.

Prévention

- Etude pour l'installation d'un réseau de vidéo tranquillité

Le débat d'orientations budgétaires a été présenté en commission Administration Générale et Finances le 02 février 2010. Aucun membre de la commission n'a souhaité faire de remarques ou ajouts au D.O.B.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Débat d'Orientations Budgétaires 2010.

Le Conseil municipal en prend acte.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée

10 – LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX – RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD

Les membres de la commission administration générale – Finances du 2 février 2010 ont émis un avis favorable.

PROPOSITION D'AUGMENTATION DES LOYERS

PROFESSEURS DES ECOLES

(loyer mensuel)

LOGEMENTS	Surface m²	Loyer 2009	Loyer 01.09.2010 (5€)	Loyer 01.09.2011 (6€)	Loyer 01.09.2012 (7€)	Personne Nouvelle Dès 2010
Ecole Vallou	118,5	484,70 (4,09€)	592,50	711,00	829,50	829,50
Amédée Dunois 1 et 2	61,2	280,86 (4,59€)	306,00	367,20	428,40	428,40
3	76,5	314,23 (4,10)	382,50	459,00	535,50	535,50

Bois Clary						
1	109	314,23 (2,88)	545,00	654,00	763,00	763,00
2	41,5	184,00 (4,43)	207,50	249,00	290,50	290,50
3	90	314,90 (3,50)	450,00	540,00	630,00	630,00
Jacques Prévert	78,6	354,77 (4,51)	393,00	471,60	550,20	550,20
Jean Rostand	93	398,55 (4,28)	465,00	558,00	651,00	651,00

Les professeurs des écoles bénéficient d'une convention d'occupation, à titre précaire et révocable, d'une durée d'un an du 1^{er} septembre au 31 août.

En l'absence de décision du conseil municipal la redevance versée à la commune est révisée le 1^{er} septembre de chaque année selon l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE.

(Conseil municipal du 7 novembre 2008)

PROPOSITION D'AUGMENTATION DES LOYERS

PERSONNELS COMMUNAUX OU AUTRES

(loyer mensuel)

LOGEMENTS	SURFACE m ²	LOYER 2009	PERSONNE NOUVELLE		
			2010 5€	2011 6€	2012 7€
Centre aéré	35,4	208,57 (5,89)	208,57	212,40	247,80
Crèche collective	82	389,03 (4,74)	410,00	492,00	574,00
Maurice Préault	91	404,22 (4,44)	455,00	546,00	637,00
Amédée Dunois 1	61,2	280,86 (4,59)	306,00	367,20	428,40

2	73	280,86 (3,84)	365,00	438,00	511,00
Bois Clary	64	271,96 (4,24)	320,00	384,00	448,00
Jacques Prévert					
1	74,65	356,42 (4,77)	373,25	447,90	522,55
2	78,6	354,77 (4,51)	393,00	471,60	550,20
Jean Rostand					
1	94	394,00 (4,19)	470,00	564,00	658,00
2	94	402,83 (4,28)	470,00	564,00	658,00

Les personnels communaux bénéficient d'une convention d'occupation, à titre précaire et révocable, d'une durée de deux ans, de date à date. La redevance est révisée chaque année selon l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE.

A l'expiration des deux ans, le bénéficiaire doit quitter les lieux, sous peine de devoir verser une indemnité mensuelle d'occupation égale à 3 fois le montant du loyer fixé dans le bail.

(Conseil municipal du 7 novembre 2008)

LOGEMENTS COMMUNAUX – TYPES D'OCCUPATION

LIEUX	NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE	INSTITUTEURS	UTILITE DE SERVICE	PROFESSEURS DES ECOLES	DROIT COMMUN	AUTRES	TOTAL
Centre aéré	1				1		2
CTM	1						1
Crèche collective					1		1
Cuisine centrale			1				1
Cimetière	1						1
La Ferme	2						2
Forum	1						1
3 rue de Valenton			1				1
Marcel Laveau	1						1
Maurice Préault	1				1		2
Ecole Vallou				1			1
A. Dunois bât 1	1	1		3	2	Cabinet médical	8
A. Dunois bât 2						Remis au CG	0
Bois Clary				3	1		4
J. Prévert	2			1	2		5
J. Rostand	1			1	2	Classe Relais	5
Mairie						Syndicat	1
TOTAL	12 gardiens	1	2	9	10	3	37
Paiement d'un loyer	non	non	oui	oui	oui	Non	

- Le montant du loyer pour utilité de service est fixé au 1/12^e de la valeur locative arrêtée par la DGI. (délibération du 7 novembre 2008)
- Le montant des loyers des logements attribués aux professeurs des écoles, et des logements de droit commun, sont actuellement (avec quelques disparités), en moyenne, de 4,30€/m² (extrêmes 2,88€ - 5,89€)
- Le plafond de loyer pour les PLS (prêt locatif social) est de 9,52€/m² en région parisienne en 2009.
- Le loyer moyen, en 2008, dans le marché locatif privé en Val de Marne est de 13,30€/m².
- Il est proposé de fixer les loyers des logements communaux faisant l'objet du versement d'une redevance à 7€/m².
Ce nouveau tarif ne s'appliquerait qu'aux personnes nouvelles qui viendraient à occuper un logement vacant.
- Les loyers demandés aux occupants actuels seraient harmonisés, année après année, jusqu'à atteindre 7€/m² dans trois ans.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le montant des loyers des logements communaux tels que détaillés dans les tableaux ci-joints.

Accord du Conseil municipal :

27 pour

4 abstentions (M. YON, Mme YON, M. ABBAD, M. CRESPO)

En conséquence de quoi la délibération est adoptée

11 – TRANSFORMATIONS DE POSTES – RAPPORTEUR MONSIEUR LE MAIRE

Suite à la réussite de deux agents au concours d'ATSEM 1^{ère} classe, il est demandé de transformer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (poste vacant au tableau des effectifs suite à départ en retraite) en un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (poste occupé par l'agent promu) en un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe.

Actuellement, les deux agents concernés occupent un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Leur nomination au grade d'ATSEM 1^{ère} classe n'a pas de conséquence budgétaire du fait que ces deux grades sont établis sur la même grille indiciaire. Actuellement, ces agents assurent des missions d'ATSEM dans une école maternelle.

Les membres du Comité Technique Paritaire du 28 janvier 2010 et de la commission administration générale et finances du 2 février 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser ces transformations de postes.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée*

12 – CONVENTION DE REMISE DE L'OUVRAGE D'ART PS5 AVEC LA DIRECTION DES ROUTES ET DES ÉQUIPEMENTS D'ILE-DE-FRANCE (DREIF) – RAPPORTEUR MONSIEUR LE MAIRE

Le PS5 (Pont Supérieur n°5) est le rétablissement d'une voie de liaison entre le quartier d'habitation de la HAIE GRISELLE et la zone d'activité de la HAIE GRISELLE. Pendant la durée des travaux de réalisation de la déviation de la RN19, il est aussi la liaison entre la RN19 (tracé actuel) et la zone d'activité.

La convention a pour objet le transfert de propriété du pont comprenant la voirie portée par le tablier, les équipements annexes de voirie (éclairages, signalisations verticales et horizontales, feux tricolores, mobiliers urbains), les voies d'accès à cet ouvrage et les accotements dans le domaine public communal.

Cette opération se fera en deux temps :

- 1 à sa signature, les éléments du « dessus » ;
- 2 lors de la terminaison de la partie Nord ou au plus tard le 31 décembre 2014, l'intégralité de l'ouvrage (aussi bien les éléments du « dessus » que du « dessous »).

Pour mémoire : La commission des affaires techniques du 15 septembre 2009 avait rejeté le projet de convention de la DREIF pour la remise en deux temps de l'ouvrage PS5 car les dates ne prenaient pas en compte les souhaits de la ville.

Les membres de la commission affaires techniques du 27 janvier 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention avec la DREIF et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée*

13 – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR CONCERNANT UN BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ 4 BOULEVARD DE LA GARE ET AUTORISATION DE CESSIION DE CE BÂTIMENT – RAPPORTEUR MONSIEUR GUILLEMARD

La parcelle située 4, boulevard de la Gare cadastrée (section AD – n° 293), acquise par la Ville le 26 novembre 2008, a fait l'objet le 23 décembre 2009, d'une promesse de vente à Nexity Fereal.

Sur ce terrain est édifié un bâtiment préfabriqué qui doit être retiré dans les meilleurs délais.

Un acquéreur, l'Association Multiculturelle d'Avon (AMA), a fait une proposition d'achat à la Ville pour récupérer ce bâtiment en l'état, pour un montant de 5 000 €.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir et à céder le bâtiment démontable à l'association AMA.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée

14 – AIDE AUX SINISTRÉS D'HAÏTI – RAPPORTEUR MONSIEUR LE MAIRE

Suite aux très importants dégâts provoqués en Haïti par un séisme de magnitude 7 le 12 janvier 2010, il est proposé d'allouer une aide aux associations qui viennent en soutien aux sinistrés haïtiens, d'un montant de :

- 1 000 € à l'association Douleurs sans frontière afin de faire face aux besoins vitaux de première urgence ;
- 1 000 € à l'association Secours populaire afin d'aider à la reconstruction.

Les membres de la commission administration générale – finances du 2 février 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le versement de cette aide exceptionnelle à ces deux associations.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.